



**SEANCE du 24 avril 2026**

**Présents :**

M. Maxime DEGEY, Président;  
Mme Véronique BONNI, Mme Michelle HABETS, Vice-Présidentes;  
M. Freddy LEJEUNE, Mme Nathalie THONNISSEN, M. Jérôme COCHART, M. Benoit DEFAUWES,  
M. Marc DROUGUET, Mme Victoria VANDEBERG, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M.  
~~Philippe GODIN~~, M. Benjamin HOUET, M. Nicolas TEFNIN, M. Luc DELVAUX, M. Philippe  
BOURY, Mme Alice JACQUINET, ~~M. Fabien BELTRAN~~, M. Jean-Luc NIX, Bourgmestres;  
~~M. Luc LEJEUNE~~, Représentant de la Province;  
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;  
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

*Monsieur DEGEY, Président de Zone ouvre la séance publique.*

Monsieur le Président propose deux point en urgence :

- Séance publique : révision des dotations communales 2025
- Huis clos : démission d'un capitaine professionnel

Les membres présents acceptent d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

**Communication(s) :**

- *Point sur la trésorerie et les dotations communales*
- *Rapport trimestriel - Présentation du 4e trimestre 2025*
- *Budget 2026 – Approbation du Gouverneur – Courrier de notification de la tutelle*

**Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure**

Procès-verbal approuvé

*Mme Michelle HABETS entre en séance avant la discussion du point.*

*M. Benoit DEFAUWES entre en séance avant la discussion du point.*

*Mme Valérie DEJARDIN entre en séance avant la discussion du point.*

**Accréditation CANADA – Plan général d'amélioration continue de la qualité - Cadre éthique et code de conduite**

Monsieur HALIN émet des réserves sur le point n°5 du nouvel article n°13 : " *Le devoir d'agir dans l'intérêt de la Zone, de ses travailleurs, de ses partenaires et des citoyens qu'elle protège, conformément aux principes de bonne gouvernance, de transparence et d'intégrité.* ".

En effet, ce dernier estime devoir agir dans l'intérêt de sa commune et des citoyens et non de la Zone de secours.

Les autres Bourgmestres le rejoignent sur ce point et proposent de retirer cette phrase du ROI.

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** D'approuver le Plan général d'amélioration continue de la qualité, le cadre éthique ainsi que le code de conduite ;

**Art. 2.** De valider la modification du ROI du Conseil après retrait du point n°5 du nouvel article n°13 ;

**Art. 3.** De charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

**Marché public pluriannuel - Service ordinaire - Accord cadre - « Accord-cadre relatif à la fourniture de vélos via une formule de leasing à destination du personnel de la Zone VHP » - Cahier des charges et fixation des conditions**

DÉCIDE :

- Art. 1.** : Fixer les conditions de marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;  
**Art. 2.** : Approuver le cahier spécial des charges "Accord-cadre relatif à la fourniture de vélos via une formule de leasing à destination du personnel de la Zone VHP" ;  
**Art. 3.** : Approuver le règlement mis en place par la Zone organisant la conversion de tout ou partie de l'allocation de fin d'année des membres du personnel en un budget permettant de financer les avantages dans le cadre du leasing vélo ;  
**Art. 4.** : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/12112-48 du service ordinaire de l'exercice 2026 ;  
**Art. 5.** : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

*M. Marc DROUGUET entre en séance avant la discussion du point.*

**Marché public - Service extraordinaire - « Aménagement des abords de la caserne de Verviers » - Cahier des charges et fixation des conditions**

Madame DEJARDIN propose d'ajouter FRANCE Martin (Limbourg) à la consultation  
Monsieur BOURY propose d'ajouter CARRE VERT (Theux) à la consultation

DÉCIDE :

- Art. 1.** : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;  
**Art. 2.** : Approuver le cahier spécial des charges ;  
**Art. 3.** : Consulter les sociétés suivantes :
- Vert Chez Vous DC - rue de Verviers, 22 à 4651 HERVE - info@vertchezvous.be - BE1020.066.549
  - SM BERNARD/MOURY - rue Le Marais, 14 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET - BE0769.742.015
  - LEIDGENS SRL - rue Nouvelles Technologies, 10 à 4820 DISON - BE0423.188.333
  - FRANCE Martin (Limbourg)
  - CARRÉ VERT (Theux)
- Art. 4.** : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/72202-60 du service extraordinaire de l'exercice 2026 ;  
**Art. 5.** : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

**Réserve de recrutement de Capitaines professionnels - Règlement de sélection**

DÉCIDE :

- Art. 1.** D'approuver le règlement de sélection de création d'une réserve de recrutement de Capitaines professionnels ;  
**Art. 2.** De lancer l'appel à candidature dès que possible ;  
**Art. 3.** De Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables, et au Comptable spécial.

*M. Luc DELVAUX entre en séance avant la discussion du point.*

## Révision des dotations communales 2025 - Approbation

DÉCIDE : à 17 voix « POUR » parmi les membres présents, résultant de l'absence d'un représentant des communes de Pepinster et Trooz, et de la Province de Liège :

**Art. 1.** De fixer les dotations communales pour l'exercice 2025 aux montants ci-dessous :

Communes	Dotations
Aubel	176.351,38
Baelen	189.703,70
Blegny	564.324,41
Dalhem	321.883,25
Dison	640.281,47
Herve	847.083,92
Jalhay	367.776,60
Limbourg	268.149,87
Olne	171.396,74
Pepinster	440.586,19
Plombières	510.139,94
Soumagne	727.323,47
Spa	469.547,14
Sprimont	636.502,51
Theux	568.394,17
Thimister	237.318,57
Trooz	330.490,88
Verviers	2.852.643,44
Welkenraedt	499.220,24
	<b>10.819.117,89</b>

**Art. 2.** De procéder à la suppression de toutes les non-valeurs sur droits constatés des dotations communales sur l'exercice 2025 ;

**Art. 3.** De créer, à l'occasion de la première modification budgétaire de l'exercice 2026, des provisions spécifiques dédiées par commune d'un montant équivalent aux non-valeurs supprimées en 2025, permettant de procéder à une libération au rythme souhaité dès 2027 ;

**Art. 4.** De charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables, et au Comptable spécial.

*La séance publique est levée.*

**PAR LE CONSEIL,**

La Secrétaire,

Corinne LIEGEOIS.

Le Président,

Maxime DEGEY